

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)

PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU
« AGREE »

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 017/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-450618-CS-CQS
Financement	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un consultant pour l'audit technique et financier du projet de la centrale hydroélectrique de Grand Katende, en Province du Kasai Central en République Démocratique du Congo
Date de publication	: 18 septembre 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant (firme) chargé de l'audit technique et financier du projet de la centrale hydroélectrique de Grand Katende, en Province du Kasai Central en République Démocratique du Congo** ».

L'objectif de la mission est d'établir un état des lieux précis et exhaustif, et un audit de l'exécution du Projet au regard des engagements contractuels des parties et des meilleures pratiques internationales.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), invite les Consultants firmes (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants firmes intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être un Cabinet ou Firme ou un Groupement d'au maximum trois (3) Cabinets ;
- Avoir une expérience dans la réalisation d'audits techniques et financiers de projets de grandes infrastructures et notamment dans le secteur de l'hydroélectricité et le transport d'électricité ; et
- Avoir réalisé au moins une mission similaire au cours des cinq (5) dernières années en Afrique subsaharienne.

Les qualifications et l'expérience des experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection et ne doivent pas être incluses dans les qualifications et expérience du Consultant. Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation ainsi que les copies attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres entreprises pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés. Dans le cas d'une sous-traitance, les qualifications et expériences du sous-traitants ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur les Qualifications de consultants telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.11 et 7.12 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), 4^{ème} édition de novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

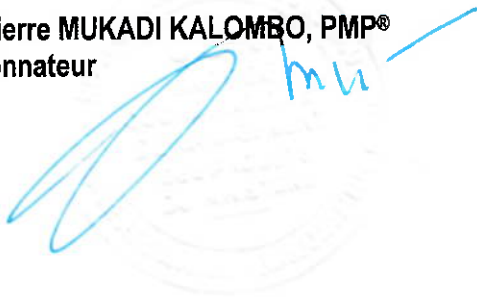
De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **mercredi 09 octobre 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n°017/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC–Recrutement d'un Consultant (firme) chargé de l'audit technique et financier du projet de la centrale hydroélectrique de Grand Katende, en Province du Kasai Central en République Démocratique du Congo.**».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com

Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur



TERMES DE REFERENCE
Recrutement d'un consultant pour l'audit technique et financier
du projet de centrale hydroélectrique de Grand Katende, en Province du Kasai Central
en République Démocratique du Congo

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le 11 juillet 2011, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu du gouvernement indien un premier prêt de 168 millions USD, puis un deuxième de 82 millions USD le 27 juin 2014, soit au total 250 millions USD, pour le financement de la construction d'une centrale hydroélectrique (génie civil et équipements électromécaniques) sur le site de Grand Katende en province du Kasai Central. Il s'y est ajouté un troisième prêt d'un montant de 109,94 millions USD le 28 mai 2015 destiné à la réalisation des réseaux associés (lignes de transport et réseaux de distribution) et une contrepartie du gouvernement de la RDC arrêtée à 40 millions USD. En construction depuis mai 2012, la centrale devait disposer d'une puissance installée de 64 MW (le « **Projet Katende** » ou le « **Projet** ») à son achèvement projeté en son temps en mars 2016.

Le Projet vise l'électrification des villes de Kananga (25 MW), capitale de la province du Kasai Central, Bunkonde (2 MW) et Tshimbulu (8 MW), deux villes de la même province, et Mbuji-Mayi (29 MW), capitale de la province du Kasai Oriental, par le biais de deux lignes de transport à 132 kV Centrale de Katende – Kananga (70 km), et Centrale de Katende – Tshimbulu – Bunkonde – Mbuji-Mayi (170 km). Il vise également la modernisation partielle des réseaux de distribution de ces quatre villes.

A l'issue d'une procédure de sélection compétitive limitée aux entreprises indiennes conformément aux termes du financement du gouvernement indien, l'exécution des travaux de la centrale a fait l'objet d'un contrat du 18 août 2011 - puis d'un avenant en juillet 2014 - avec un consortium mené par BHARAT HEAVY ELECTRICALS LIMITED (BHEL) chargé de la fabrication et du montage des équipements de la centrale et comprenant ANGELIQUE INTERNATIONAL LIMITED (AIL) chargé de l'exécution des travaux de génie civil de la centrale, de la fourniture des équipements des lignes de transport et de la logistique globale du Projet, le contrôle et la surveillance de l'ensemble des travaux du Projet étant assurés par le cabinet indien WAPCOS Limited (l'« **Ingénieur-conseil** »). Il reste à sélectionner le constructeur des lignes de transport et des réseaux de distribution.

La gestion du Projet a été confiée à l'Organe de Gestion de Construction des Centrales hydroélectriques de Grand Katende et Kakobola « GCK », une structure créée pour la circonstance par le ministère en charge de l'électricité (le « Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité » ou le « **MRHE** »).

En juillet 2015, le Gouvernement indien a placé AIL sur liste noire et a invité la RDC à résilier le contrat conclu avec cette entreprise, ce qui fut fait le 18 septembre 2016, entraînant l'arrêt immédiat des travaux sur le site de Katende, jusqu'à date. Toutefois, des négociations ont été entamées avec le gouvernement indien depuis le mois de mai 2022 en vue de la reprise des travaux, notamment les travaux de génie civil avec ou sans AIL sorti de la liste noire depuis fin juin 2022.

A la date du 18 septembre 2016, AIL avait réalisé 45% des travaux de génie civil de la centrale et encaissé 90,5 millions USD pour le génie civil, la fourniture des équipements des lignes et la logistique. Pour sa part, BEHL avait fourni 75% des équipements de la centrale et encaissé 67,6 millions USD.

Des expéditions comprenant 103 containers et environ 1 200 tonnes d'équipements de la centrale et des lignes de transport en transit en gare de Lubumbashi (Province du Haut-Katanga) en septembre 2016 vers la gare ferroviaire de Tshimbulu et le site de Katende (Province du Kasai Central) ont fait l'objet, depuis 2016, de vandalisme, incendie, avaries et déprédations diverses, de même qu'à Katende en ce qui concerne le matériel roulant, les engins de génie civil et les entrepôts.

Selon, l'Ingénieur-conseil WAPCOS, les pertes ainsi subies par le Projet seraient de l'ordre de 200 millions USD. Pour le gouvernement indien, ce montant devrait faire l'objet d'un financement additionnel à partager à parts égales entre la RDC et le gouvernement indien.

Le gouvernement de la RDC, qui a décidé de réactiver le chantier de Katende au plus vite mais qui conteste l'évaluation avancée par l'Ingénieur-conseil a décidé de recruter un consultant susceptible de conduire un audit technique et financier du Projet (le « **Consultant** »), comme préalable à la reprise des travaux de la centrale et au lancement des travaux de construction des réseaux associés dans des conditions optimisées.

L'audit serait supervisé par une commission plurisectorielle, (la « **Commission** »), chargée d'en suivre les travaux et d'en valider les conclusions et recommandations. La Commission sera instituée et présidée par le MRHE.

Les présents termes de référence décrivent les prestations attendues du Consultant.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

2.1. Objectif de la mission

L'objectif de la mission est de conduire un audit technique et financier du Projet Katende (la « **Mission** »).

2.2. Résultats attendus de la Mission

La Mission devra établir un état des lieux précis et exhaustif, et un audit de l'exécution du Projet au regard des engagements contractuels des parties et des meilleures pratiques internationales.

Plus particulièrement, les travaux d'audit technique porteront sur :

- i. **Les travaux réalisés** : vérification de l'exécution des travaux réalisés à ce jour, et examen de la cohérence de ces derniers avec les contrats de construction et les cahiers des charges du Projet ;
- ii. **La gestion des risques du Projet** : conformité des procédures de suivi, d'exécution et de gestion des risques du Projet avec les cahiers des charges du Projet et avec les meilleures pratiques internationales en la matière ;
- iii. **La gestion des impacts du Projet** : conformité des procédures de gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet avec les cahiers des charges du Projet et avec les meilleures pratiques internationales en la matière ;

- iv. **Les conditions de reprise et d'achèvement des travaux** : analyse des travaux restant à réaliser jusqu'à l'achèvement du Projet ainsi qu'à sa mise en service, couvrant la description des travaux, les contrats à conclure pour la réalisation de ces travaux, la gestion des contrats et l'estimation de leurs coûts ;
- v. **La performance opérationnelle de la centrale** : à la lumière des travaux déjà réalisés et ceux restant à réaliser, évaluation de la performance opérationnelle future de la centrale et comparaison avec les objectifs initiaux du Projet ;
- vi. **L'assurance de responsabilité décennale du constructeur des ouvrages de génie civil** : données sur l'existence d'une assurance contre les malfaçons des ouvrages de génie civil et proposition de dispositions pratiques à prendre en cas de remplacement du constructeur ALL ;
- vii. **Le calendrier d'exécution du Projet** en vue de sa mise en service la plus diligente.

Les travaux d'audit financier porteront sur :

- i. **Les investissements réalisés** : vérification des montants investis et cohérence de ces derniers avec les cahiers des charges du Projet et les bordereaux de prix correspondant ;
- ii. **Les éléments comptables relatifs au Projet** : vérification et validation de l'ensemble des factures des travaux et prestations enregistrées par GCK et introduites en paiement auprès d'Exim Bank of India ou du gouvernement de la RDC selon le cas, et vérification du paiement effectif des factures susvisées ;
- iii. **Les dommages aux équipements** : estimation des dommages subis par les équipements et matériels afin de déterminer le budget additionnel nécessaire pour leur remplacement et leur acheminement vers le site des travaux ;
- iv. **Le budget nécessaire pour la reprise et l'achèvement des travaux** : estimation du budget nécessaire pour la reprise et l'achèvement des travaux, au moyen des équipements et matériels de remplacement, en prenant en compte les financements non consommés à ce jour ;
- v. **L'assurance des équipements expédiés** : vérification des dispositions prises par ALL, responsable de la logistique globale du Projet, en matière d'assurance des équipements expédiés ayant subi les dommages susvisés ; prise en compte des éventuelles indemnités d'assurance à récupérer auprès des compagnies d'assurance, qui viendraient en déduction du budget additionnel à dégager pour le parachèvement des travaux de construction de la centrale et proposition des actions à mettre en œuvre en vue du recouvrement de ces indemnités.
- vi. **L'état d'exécution du service de la dette à date** : établir à date la situation du service de la dette et les fonds de contrepartie

3. LIVRABLES ET CALENDRIER

3.1. Livrables

Le Consultant produira les livrables suivants :

- Un premier rapport intermédiaire technique et financier (en version électronique et 10 exemplaires en format papier) faisant un état des lieux des travaux du Projet réalisés à ce jour ;
- Un deuxième rapport intermédiaire technique et financier (en version électronique et 10 exemplaires en format papier) centré sur les pertes encourues par le Projet à la suite des dommages subis par les containers et équipements ainsi que sur la question des assurances y afférentes ;
- Un troisième rapport intermédiaire technique et financier (en version électronique et 10 exemplaires en format papier) décrivant les travaux restant à réaliser jusqu'à l'achèvement du Projet ;
- Un rapport d'audit technique et financier provisoire reprenant l'ensemble des volets décrits au paragraphe 2.2 ci-dessus, (en version électronique et 10 exemplaires en format papier) ;
- Un rapport d'audit technique et financier final reprenant l'ensemble des volets décrits au paragraphe 2.2 ci-dessus (en version électronique et 10 exemplaires en format papier), prenant en compte les observations éventuelles des parties prenantes au Projet.

Le Consultant devra obtenir les documents et informations nécessaires à la réalisation de sa mission auprès de GCK, de l'Ingénieur-conseil WAPCOS, de AIL et de BHEL. Il organisera les entretiens avec les parties prenantes et devra effectuer a minima une visite du site du Projet ainsi que des sites d'entreposage des équipements expédiés depuis l'Inde et, le cas échéant, auprès des fabricants desdits équipements.

3.2. Calendrier des livrables (délais de validation compris)

Livrable	Délai
1 ^{er} rapport intermédiaire	30 jours calendaires après le démarrage de la Mission.
2 ^{ème} rapport intermédiaire	45 jours calendaires après le démarrage de la Mission.
3 ^{ème} rapport intermédiaire	60 jours calendaires après le démarrage de la Mission.
Rapport d'audit technique et financier provisoire	100 jours calendaires après le démarrage de la Mission.
Rapport d'audit technique et financier final	115 jours calendaires après le démarrage de la Mission.

Dans les cinq jours calendaires suivant la transmission de la version provisoire de chaque rapport, le Consultant organisera à ses frais, à Kinshasa, un atelier de deux jours calendaires pour recueillir les commentaires et observations des parties prenantes.

Il disposera de cinq jours calendaires pour la production de la version définitive de chacun de ces rapports, intégrant les observations des parties prenantes. En cas de besoin, le Consultant organisera des téléconférences de suivi avec les parties prenantes, à compter de la date de démarrage de la Mission, afin de tenir les parties prenantes informées du déroulement de la Mission, des difficultés éventuelles rencontrées et des solutions adoptées.

Le Consultant remettra au MRHE le rapport d'audit final au plus tard 120 jours calendaires après le démarrage de la Mission. Ce rapport final sera introduit par une synthèse exécutive et un rappel des

termes de référence de la Mission tels qu'ils auront été amendés ou adaptés à la suite des réunions de suivi mensuelles.

4. METHODOLOGIE

Le Consultant proposera dans sa soumission la méthodologie qu'il utilisera pour la réalisation de la Mission et en sera seul responsable.

Il détaillera sa démarche méthodologique de travail qui devra comprendre au moins les phases suivantes :

- (1) Collecte et analyse des différentes données disponibles auprès des parties prenantes ;
- (2) Rencontres et entretiens avec les parties prenantes, notamment les équipes en charge du Projet et les fabricants d'équipement ;
- (3) Visites de sites pour cerner les réalités, collecter les données de terrain et les rapprocher des données recueillies par ailleurs.

Il travaillera en étroite collaboration avec la Commission mise en place par le MRHE et en particulier avec l'ingénieur-conseil WAPCOS ainsi qu'avec les constructeurs AIL et BHEL, autres parties prenantes essentielles.

5. PROFIL DU CONSULTANT ET PERSONNEL- CLE

Le Consultant sera un cabinet spécialisé dans la réalisation d'audits techniques et financiers de projets de grandes infrastructures et notamment dans le secteur de l'hydroélectricité et le transport d'électricité. Il devra avoir réalisé au moins une mission similaire au cours des cinq dernières années en Afrique subsaharienne.

Le Consultant est responsable de la composition de son équipe d'audit technique et financier et optimisera le nombre des intervenants en fonction des calendriers prévisionnels d'intervention.

Le personnel-clé du Consultant devra comporter au moins les experts ci-après avec indication des profils requis :

ITEM	PERSONNEL	PROFIL
1	Un expert en électricité ou en électromécanique, Chef de mission	Ingénieur électricien ou électromécanicien Niveau Bac + 5 ou équivalent, ayant au moins 15 années d'expérience professionnelle dans l'audit de projets de grandes infrastructures, notamment dans des projets de construction et/ou de réhabilitation d'ouvrages

ITEM	PERSONNEL	PROFIL
		hydrauliques et/ou de construction de réseaux de transport et de distribution.
2	Un expert en génie civil d'ouvrages hydrauliques	Ingénieur en génie civil Niveau Bac + 5 ou équivalent, ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle dans l'audit technique des projets d'infrastructures, en particulier des travaux de construction et/ou de réhabilitation d'ouvrages hydrauliques.
3	Un expert en transport et distribution	Ingénieur électricien ou électromécanicien Niveau Bac + 5 ou équivalent, ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle dans l'audit des travaux d'infrastructures, notamment en matière de construction et de réhabilitation des lignes de transport et des réseaux de distribution.
4	Un expert en équipements électromécaniques	Ingénieur électromécanicien Niveau Bac + 5 ou équivalent, ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle dans l'audit des travaux de construction de centrales hydroélectriques.
5	Un expert en droit	Juriste Niveau Bac + 5 ou équivalent, ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle dans des contrats de travaux d'infrastructures et droit des assurances.
6	Un expert en finances	Financier Niveau Bac + 5 ou équivalent, ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle dans l'audit financier et comptable des travaux de construction de centrales hydroélectriques.
7	Expert en environnement et développement social	Environnementaliste Niveau Bac + 5 ou équivalent, ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle dans l'audit environnemental et social des travaux de construction de centrales hydroélectriques et des réseaux électriques.